

**REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

**Laboratoire d'Analyse et de Recherche Religions Espaces et
Développement (LARRED)**

CHARTRE DU DOCTORANT

Préambule

Une charte de thèses définit les **droits et les devoirs respectifs** du doctorant d'une part, de son directeur de thèse ainsi que des structures d'accueil d'autre part, en rappelant la déontologie qui inspire les dispositions réglementaires en vigueur dans le respect de la diversité des disciplines, des établissements et des coutumes ou lois nationales.

Les dispositions d'une charte apportent des précisions en matière de qualité, de principes éthiques, de conditions de formation et/ou de travail, de sécurité et hygiène, de droits de propriété intellectuelle. Une charte reconnaît également la valeur de toutes les formes de mobilité comme moyen d'améliorer le développement professionnel des chercheurs.

De plus, une charte de thèses est un dispositif interne utile en cas de conflit entre un doctorant et son directeur de thèse ou son laboratoire d'accueil dans la mesure où elle doit prévoir la mise en place d'une procédure interne de médiation tant au service du doctorant que de l'établissement d'accueil.

De même, les engagements que nous avons pris, notamment dans le domaine de la responsabilité sociale du groupe, doivent nous faire prendre conscience des impacts collectifs de nos actions individuelles, tant dans nos activités que dans notre fonctionnement. Par cette Charte, nous affirmons nos principes fondamentaux d'éthique, qui va déterminer notre fonctionnement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe à savoir :

- le respect des personnes, de leur dignité, de leur santé ;
- le souci de l'impartialité dans nos jugements et dans nos choix ;
- l'affirmation de notre ouverture et de notre transparence ;
- le respect de la confidentialité et du secret professionnel dans toutes les situations où il importe de préserver les droits de nos partenaires et collègues de Groupe ;
- le souci de l'impact environnemental, scientifique et social de nos actions.

Ce document, rappelle en quelque sorte la déontologie qui inspire les dispositions réglementaires qui semble ne pas être toujours connues des doctorants et parfois par certains directeurs de thèses. La signature de cette charte est l'occasion de faire prendre conscience aux partenaires que nous sommes des objectifs stratégiques tant dans les domaines du fondamental que de l'appliqué des travaux de recherche et de préciser le contexte de travail, les pratiques et règles en vigueur dans le laboratoire en matière de qualité, de principes éthiques, de propriété intellectuelle, de conditions de formation et/ou de travail, de sécurité et hygiène. Ainsi :

Art1 : la thèse étape d'un projet personnel et professionnel

L'autorisation d'inscription du doctorant au LARRED est accordée au vu d'un dossier composé du curriculum vitae du candidat, d'une lettre de motivation décrivant son projet personnel et professionnel et d'un projet de recherche.

Au moment de l'inscription, le directeur de thèse et le candidat engagent une réflexion pour fixer, en fonction du projet, la durée et l'échéancier de la thèse et définir les moyens mis en œuvre pour sa réalisation.

La charte est annexée à toute convention de co-tutelle, à toute autre convention de financement.

Le nom du doctorant, le sujet de la thèse et le nom du directeur constituent un document consultable et publiable.

Art2 : Rôle et engagement des parties

➤ *Rôle et engagement du directeur de thèse*

Le directeur de thèse assure le suivi du doctorant. Il le reçoit et l'aide dans la réalisation de sa thèse. Il lui permet de s'insérer dans le réseau scientifique et professionnel. Il informe le doctorant sur les colloques et rend réalisable une participation, voire une communication. Il favorise des collaborations scientifiques. Il encourage le doctorant à publier ses travaux.

Par déontologie, le directeur de thèse veille au respect du droit du doctorant à être auteur de ses travaux.

➤ *Rôle et engagement du LARRED*

Il offre au doctorant les mêmes facilités qu'à tous les autres chercheurs du laboratoire : appui logistique, mais aussi financier, propositions de participation à des colloques et à des séjours, notamment à l'étranger.

Le laboratoire participe, en lien avec l'école doctorale, à la formation du doctorant.

Le doctorant doit recevoir des informations sur le fonctionnement interne du laboratoire.

Le doctorant peut se voir confier des tâches, non rémunérées, si elles sont sans lien avec son activité de recherche ou si elles ne concourent pas à sa formation.

➤ *Rôle et engagement de l'Ecole Doctorale*

L'école doctorale est garante de la formation du doctorant. Elle assure cette mission en organisant des formations interdisciplinaires ou en faisant connaître toute activité scientifique intéressant les doctorants.

L'école doctorale vérifie que les accords fixés entre le doctorant et son directeur de thèse sont bien respectés, notamment sur le sujet et la durée de la thèse.

Elle suit le déroulement de la thèse en organisant des auditions ou en demandant des rapports d'étape annuels.

Elle encourage les communications dans les colloques, notamment en cofinçant les frais de mission. En lien avec les services, elle met tout en œuvre pour obtenir, pour les doctorants, des financements pluri-annuels ou plus ponctuels, notamment en vue de favoriser la mobilité internationale.

Elle porte à la connaissance du doctorant son règlement intérieur.

L'école doctorale aide, avec l'assistance et en lien avec le service compétent, à la professionnalisation des doctorants et à l'insertion des docteurs. Elle fournit des informations et organise des formations sur cette insertion : les parcours professionnels des docteurs sont collectés et portés à la connaissance des doctorants par le biais du site Internet.

➤ *Rôle et engagement du doctorant*

Le doctorant s'engage à respecter les engagements pris, lors de l'inscription, sur la nature du sujet, la durée et l'échéancier de la thèse.

Il s'engage à suivre, sauf éloignement du terrain de recherche, mobilité internationale ou activité extérieure à l'activité scientifique, les séminaires organisés par son laboratoire et par l'école doctorale.

Il informe régulièrement son directeur de thèse de l'avancement de ses travaux.

Il s'engage à rendre compte annuellement au laboratoire et à l'école doctorale de l'évolution de sa recherche. Il participe aux auditions et satisfait aux demandes de rapports d'étape.

Il s'efforce de publier pour valoriser ses travaux de recherche dans une perspective de professionnalisation de sa thèse et dans un souci d'insertion professionnelle ultérieure. Il participe aux colloques, y effectue des communications, y compris en langue étrangère.

Le doctorant valorise sa formation en participant aux enseignements, aux contrats de recherche, aux rapports et à la vulgarisation scientifique.

Il respecte la déontologie, particulièrement le principe d'authenticité de sa thèse, ainsi que la confidentialité de certains de ses travaux, s'il y a lieu.

Art 3 : Droits et devoirs du doctorant

Chaque doctorant doit être au cœur de l'élaboration de son projet et à la recherche de son financement.

- Doit respecter les règles relatives à la vie collective, à la déontologie scientifique, à l'hygiène et à la sécurité.

- Doit s'impliquer activement dans la réalisation de son projet de thèse.
- Doit présenter ses travaux lors de séminaires de laboratoires, de la formation Doctorale ou de l'école doctorale dont il relève.
- Participe à la vie du laboratoire d'accueil (LARRED).
- Doit être auteur pour tous les travaux issus de sa thèse
Doit régulièrement fait la permanence dans le LARRED
- Respecte les engagements de confidentialité

Art 4 : Conflits et règlement de conflit

Le directeur de l'école doctorale est l'instance de premier recours en cas de conflit. Le Vice-Recteur chargé des affaires académiques et de la recherche universitaire de l'UAC est l'instance d'appel. Les cas de rupture unilatérale sont assimilés à des conflits. Le doctorant a toujours la possibilité de se faire assister par un représentant étudiant élu de son choix.

Le droit concernant la propriété intellectuelle des travaux doit être respecté, y compris dans le domaine du numérique. Il peut solliciter une médiation en cas de conflits avec son directeur.

Les textes réglementaires relatifs au doctorat et à son domaine sont accessibles aux doctorants, sur simple demande.

Art 5 : Valeurs et comportements promus par le LARRED

Tout doctorant inscrit au LARRED doit faire preuve de :

- Probité intellectuelle ;
- Humilité et de courtoisie vis-à-vis de tous ceux sont usagés du LARRED ;
- Esprit d'ouverture et de contradiction ;
- Entraide et de solidarité ;
- Respect mutuel.

Art 6 : Héritages du LARRED

Le doctorant s'engage à l'issue de la soutenance à déposer au centre de documentation du LARRED la version finale en deux exemplaires papiers et sur support numérique dans l'objectif de faciliter les consultations à ses usagées.

Art 7 : Sanction en cas de non-respect aux exigences scientifiques

Les sanctions aux quelles le doctorant sera soumis, relève du pouvoir du directeur du LARRED qui les tiennent lui-même des textes du LARRED ; après avoir délivré une demande d'explication de la part du doctorant et sur convocation des membres du LARRED.

Art 8 : Durée de la thèse

La durée de référence de préparation d'une thèse est de trois ans à temps complet. Des dérogations de durée peuvent être accordées par le rectorat sur demande du directeur du laboratoire et après avis du directeur de l'école doctorale. Cet accord n'implique pas automatiquement la prolongation de sa collaboration avec le directeur de thèse.

Fait à.....le..... Le doctorant (Nom , prénoms et signature) Lu et approuvé	Fait à.....le..... Le Directeur de recherche (Nom , prénoms et signature) Lu et approuvé
--	---

Fait à.....le..... Le responsable de l'unité ou de l'équipe d'accueil (Nom, prénoms et signature) Lu et approuvé	Fait à.....le..... Le Directeur de l'Ecole Doctorale (Nom , prénoms et signature) Lu et approuvé
---	---